

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-06 du 19 février 2010 portant nomination d'experts
auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles**

NOR : SASM1030078S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1121-8, L. 1121-8-2, L. 5311-2 et
D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2005-09 du 6 janvier 2005 portant création d'un groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés experts auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles,
au titre de l'année 2010 :

M. DANIS (Martin).
M. DELBECQ (Stéphane).
M. EB (François).
Mme HACEIN-BEY (Salima).
M. JOUET (Jean-Pierre).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 19 février 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT